



COMMUNE DE  
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 3 juin 2008

Préavis no 07/2008 concernant le projet de plan partiel d'affectation « Milavy », modification partielle du secteur A/llot Hôtel, le règlement et les annexes.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juin 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 07/2008, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté par 18 oui moins 10 non et 16 abstentions l'amendement proposé à l'article 7 du règlement, soit :**

Paragraphe « Nombre de places de stationnement », ajouter à la fin de la phrase : « en tenant compte de la jonction autoroutière » :

- « Pour le calcul du nombre de places de stationnement, la norme VSS SN 640 281 du 1<sup>er</sup> février 2006 est applicable en tenant compte de la jonction autoroutière »

**a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention l'amendement proposé par la commission ad hoc qui rectifie une erreur apparue dans l'article 13 du règlement, soit :**

Paragraphe « Frais d'équipement » : la lettre « m » doit être remplacée par le chiffre 11 :

- « Conformément à l'article 47, chiffre 11 de la LATC, les propriétaires assument les frais des équipements publics et privés nécessités par les constructions ainsi que par l'entretien des équipements. »
-

Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 4 abstentions, à savoir :

- Prendre acte du retrait des oppositions
- Adopter le plan partiel d'affectation « Milavy », modification partielle du secteur A, Ilot Hôtel et son règlement tels qu'ils figurent dans les annexes du préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juin 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Guy Marti



La secrétaire



Valérie Willemin